

Compte de résultat Exercice 2019

Dépenses	Réalisations	Recettes	Réalisations
Achats		ARTOTHEQUE	
Matière consommable	117,15 €		
Entretien - petits équipements	69,65 €	Abonnement artothèque	4 685,00 €
Fournitures Administratives	128,74 €		
Matériel Informatique	1 028,87 €	Ventes œuvres	730,00 €
Documentation	25,00 €		
Services extérieurs		Subventions	
Prestation (Site et Vidéo)	693,00 €	Subvention CG 30	1 500,00 €
Honoraires - Part reversé sur les ventes	547,50 €		
Autre Services Extérieur (Droit de place)	90,00 €		
Achat Oeuvre Elise	400,00 €		
Frais bancaires.	140,92 €		
Assurance	1 460,63 €		
Loyer	1 800,00 €	VIE ASSO	
		Dons/prix libre	4,50 €
Frais de mission	732,68 €	Mécénat	
Reception (Vernissage)	186,62 €		
Pub et communication	137,49 €	Cotisations	260,00 €
Frais postaux	51,27 €		
		Produit exceptionnel	83,77 €
Autres Impôts et taxe (MDA)	35,00 €		
		Prestation de service	450,00 €
PRESTATION			
Frais de personnel			
Salaires			
Charge UNIFORMATION	98,00 €		
Dotation pour risques et charges	3 000,00 €		
TOTAL dépenses	10 742,52 €	TOTAL recettes	7 713,27 €

Résultat 2019

-3 029,25 €

ETAT DE TRESORERIE

Solde Bancaire et caisse au 01/01/2019		6 127,40 €
Résultat 2019	-3 029,25 €	
Solde Bancaire et caisse au 31/12/2019		3 098,15 €
Livret A Réserve (voir commentaires)		3 400,00 €

Le Président : Emmanuel LEFEBVRE

Commentaire concernant l'état de Trésorerie de l'Association

Les 3000 € versés sur le livret A correspondent à un règlement d'une facture de prestation réalisée en mars 2018 et réglé fin 2018.

La nouvelle équipe de Babart, mise en place en septembre 2017, a effectué un inventaire des œuvres du fonds de l'artothèque en avril 2018.

Nous avons alors constaté la disparition de 3 œuvres (pour un montant de 1150€) et la présence d'œuvres non répertoriées que nous devons rendre aux artistes.

Le fonds de l'artothèque contient également des œuvres anciennes (8 ans de présence), jamais empruntées, qui doivent faire l'objet d'un retour aux artistes. Cela nécessitera des frais d'envoi non négligeable.

Le Président et le trésorier ont alors décidé de provisionner cette somme pour pallier à l'ensemble de ces frais.

Durant l'exercice 2020, nous avons commencé à épurer la gestion du fonds de l'artothèque en réglant le montant des œuvres disparues.